



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

écoles

Question écrite n° 5008

## Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le fait qu'un colonel de réserve à la retraite, qui occupait les fonctions d'enseignant vacataire à l'Ecole de guerre, a été brutalement informé que l'armée se passerait de ses services. Or, aucune motivation n'a été fournie pour une décision dont la rapidité est surprenante puisque 150 heures de cours avaient déjà été planifiées pour l'année 1997-1998. Le journal Libération a laissé entendre que la décision prise serait liée à l'appartenance politique de l'intéressé. Il souhaiterait qu'il lui indique si tel est le cas. Si oui, il aimerait qu'il lui précise en même temps la liste des partis politiques légalement déclarés auxquels, malgré tout, le ministère de la défense ne souhaite pas que ses cadres adhèrent. Dans le cas contraire, il souhaiterait connaître les raisons exactes qui sont à l'origine de la mesure prise contre l'officier concerné.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Louis Masson](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5008

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 octobre 1997, page 3488

**Question retirée le :** 22 décembre 1997 (Fin de mandat)